

terminée. Nous avons eu neuf tués et huit blessés dans une attaque de nuit à Exkhaout. Aucune résistance réelle n'a eu lieu depuis. Les tribus font leur soumission et livrent des otages.

Le *Moniteur algérien* dans une notice sur le fort Napoléon dit que la garnison qui se compose actuellement de quatre bataillons avec de l'artillerie a été depuis huit ans, pour cette contrée, un foyer de civilisation. Aujourd'hui les baines sont apaisées. Les cultures indigènes sont en progrès. Les Kabyles reconquies ont résisté aux prédications fanatiques. Le district des Babors est seul agité.

A Ouan, l'Empereur a invité à déjeuner douze chefs indigènes. La population arabe est accourue en foule pour acclamer Sa Majesté.

Tanger, 21 mai.

L'ambassade marocaine, qui avait été envoyée pour complimenter l'Empereur des Français sur le territoire algérien, est revenue ici avec le ministre de France, après avoir été reçue par Sa Majesté.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'*Ost Deutsche Post*, de Vienne, se livre à l'appréciation des conséquences que doit avoir pour la culture du coton aux Etats-Unis l'abolition de l'esclavage.

Il est certain que la substitution du travail libre au travail forcé réduira considérablement la production de ce textile, et que les contrées d'Orient, notamment l'Egypte qui, depuis quatre ans, alimentent les fabriques de l'Europe occidentale, bénéficieront seules de cette révolution économique.

Voici comment s'exprime l'*Ost Deutsche Post*:

« Au moment où se termine la guerre d'Amérique, le monde politique s'intéresse tout d'abord au rétablissement de la constitution et à l'abolition de l'esclavage. Mais le monde du commerce et de l'industrie se préoccupe encore d'une seconde question qui est même pour lui en première ligne. Que vont devenir les grands produits naturels des Etats du Sud, qui exercent une si puissante influence sur les marchés européens ?

« Quo nos fabricants d'étoffes de coton, nos tisseurs, etc., ne se fassent point d'illusion, les anciens prix, l'ancienne production, ne reviendront pas pour les Etats du Sud. Des gens qui connaissent bien la situation évaluent à 150,000 le nombre des propriétaires d'esclaves, et à 4 millions celui de leurs nègres, qui leur constituaient avant la guerre une fortune de 3 à 4 milliards de dollars.

« La première condition pour ces propriétaires, c'était que le travail fût grossier, paresseux, inintelligent, pour que l'esclave demeurât esclave. Voilà pourquoi le Sud se livrait aux formes les plus simples de l'agriculture et de l'élevage du bétail, ne cultivant que quelques plantes toujours les mêmes dans chaque partie, selon le climat, afin d'avoir un ou deux articles tout au plus à fournir au grand commerce: par exemple, le sucre, le riz, le coton, le chanvre, le tabac, le maïs.

« Il n'y a point de culture plus simple que celle du coton, mais elle épuise si complètement le sol que les planteurs sont obligés de chercher sans cesse de nouveaux terrains. Cette migration de planteurs, qui laissent derrière eux un désert, se porte de plus en plus vers l'ouest, continuant de désoler le pays que la nature avait fait les plus riches. Le tabac épuise le meilleur sol dans un délai de 5 à 15 ans, le coton en 10 ou 12 ans.

« Tout cela changera après l'abolition de l'esclavage. Vu le manque de bras, les plantations ne seront pas conservées dans toute leur étendue; on les vendra, on les louera par parcelles à des blancs ou à des nègres libres. Il y aura une immigration en masse de Yankees, tandis que les nè-

gres profiteront sans doute de leurs premiers bénéfices pour émigrer dans l'Amérique méridionale, dont le climat leur convient mieux et où ne règne point parmi les créoles espagnols une aussi forte haine de race noire.

« Il est possible aussi que le gouvernement de Washington forme dans la Floride ou le Texas des colonies modèles de nègres pour leur apprendre à se gouverner eux-mêmes. Leur disparition laissera une énorme vide, car non-seulement ils pratiquent dans les Etats du Sud la plupart des industries, toutes fort primitives, mais dans les Etats à esclaves les plus septentrionaux, l'industrie la plus productive était l'élevage des esclaves. La Virginie à elle seule en conduisait chaque année pour 25 millions de dollars sur les marchés méridionaux.

« Il n'y a qu'une voix, non-seulement en Angleterre, mais aussi en Amérique, sur ce point qu'il ne faut plus songer, le travail étant libre, à rétablir la culture du coton dans son étendue d'autrefois. Etant la plus brute de toutes les branches de l'agriculture, elle produira de moins en moins relativement aux autres branches, et l'on retirera d'année en année au coton des terrains et des bras.

« Les Etats du Sud ne périront point pour cela. Au contraire, les autres cultures y prospéreront, car elles sont comme faites pour le travailleur libre, puisqu'elles exigent plus d'intelligence que de fatigue corporelle. »

Le *Morning Herald* croit que la détresse causée dans le Lancashire par la disette du coton peut être considérée comme une histoire du passé. M. Purdy, membre du comité directeur de la charité publique et du bureau de la statistique des indigents, écrit qu'en conséquence de l'augmentation considérable du travail dans le Lancashire, l'administration a jugé qu'il n'était plus besoin de publier des rapports hebdomadaires du paupérisme dans les districts cotonniers. Le comité central exécutif de secours a donné avis aux comités locaux qu'après la prochaine séance en Juin, il ne sera plus accordé de secours en argent pendant les mois d'été.

Nous trouvons dans le *Courrier de la Drôme* les renseignements suivants, sur l'éducation des vers à soie dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche:

« La plus grande anxiété règne en ce moment chez les agriculteurs: toutes leurs préoccupations se portent sur les risques de la récolte. Les vers sont, en général, de la deuxième à la troisième mue.

« Les japonais importés dernièrement donnent de bonnes espérances; malheureusement il n'en est pas de même des autres provenances, qui laissent quelques inquiétudes sur l'issue de leur marche.

« Par suite du découragement de certains éducateurs et du manque de graines, celles mises à l'éclosion cette année, sont en quantité bien moins considérable que les années précédentes; aussi, beaucoup de feuilles de muriers restent sur les arbres sans être utilisées.

« Il est à remarquer que parmi les graines étrangères, ce sont celles du Japon, du Portugal et du Montenegro qui se conduisent le mieux; l'éclosion a été funeste, en général, aux graines du pays.

« La feuille du mûrier est partout magnifique.

« Dans l'Ardèche, pas de plaintes très-sérieuses de la part des éducateurs. Les vers suivent leur marche avec succès; ils franchissent, en général, leur deuxième âge. Les quelques pluies qui ont arrosé les muriers, loin de leur faire du tort, comme on le craignait un instant, ont produit les plus favorables effets, et la feuille est très belle. »

Le *Moniteur* publie un décret concernant la taxe d'affranchissement des échantillons

de marchandises échangées entre les habitants de la France et de l'Algérie, d'une part, et les habitants de Shang-Hai, d'autre part, tant par la voie des paquebots-poste français que par la voie des paquebots-poste britanniques. Cette taxe sera perçue à raison de 10 centimes par 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Havre, lundi. — Nous avons de nouveau une forte demande et les prix raident toujours. On a payé occasionnellement 2 fr. 80 à 5 fr. de mieux, surtout pour les cotons longs. — A terme, on a payé 130 fr. pour Madras mai et juin, 120 fr. pour août. Il doit y avoir beaucoup d'affaires qui ne sont pas notées. Les ventes à quatre heures et demie vont néanmoins à 1,695 b.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre dernier numéro le compte rendu de la séance de la Chambre consultative, qui a eu lieu le 18 mai. J'y lis avec étonnement que des démarches actives sont faites en ce moment à Paris par des industriels de Roubaix et de Lille dans le but d'obtenir de M. le Ministre du Commerce l'autorisation d'expédier en Angleterre des fils de coton éru pour y recevoir la manutention du chinage et cela, sous condition de retour en France et avec exemption de tous droits. (25 centimes par kilogramme, un droit de balance.)

Cette question, qui touche de si près aux intérêts de notre industrie et qui a fait (aux termes du compte-rendu), l'objet d'un examen approfondi, mérite, en effet, qu'on la discute sérieusement.

Est-il sage, est-il prudent de s'exposer à ce que M. le Ministre du Commerce vienne nous concéder pour toujours le droit qu'on le prie d'accorder temporairement ?

En admettant même que les chineurs (que l'on a sans doute consultés) ne soient pas aujourd'hui organisés de façon à exécuter promptement toutes les commandes ne sont-ils pas exposés à voir disparaître leur industrie pour peu que l'on prenne le chemin de l'Angleterre ?

D'un autre côté, chaque industriel peut aussi avoir, à un moment donné, un intérêt majeur à se servir de nos voisins. Un exemple me suffira pour démontrer que l'industrie des chineurs n'est pas la seule qui puisse s'adresser à l'Angleterre.

Depuis le traité de commerce, l'article orléans noir est presque entièrement disparu de notre fabrication, au profit de la fabrique anglaise. On en a donné pour motif l'impossibilité de teindre le noir en France avec la régularité et le parfait brillant que l'on ne trouve que chez nos voisins.

On connaît la faiblesse des arguments employés par MM. les teinturiers qui s'en prennent à la qualité des matières, etc., etc., pour prouver que la faute en est à la fabrique.

Les propriétaires de métiers mécaniques achetés et montés pour fabriquer l'orléans auront donc une ressource et peuvent espérer faire battre un jour ces métiers pour peu qu'ils viennent à obtenir l'autorisation d'expédier à Bradford les tissus crus en orléans. Il suffira pour cela d'exposer à M. le Ministre que les teinturiers de Roubaix ne sont pas organisés comme on l'est en Angleterre.

Et si les intéressés appuyaient cet argument du calcul que voici, quelle raison pourrait-on invoquer pour leur refuser la satisfaction de faire teindre leurs tissus par les teinturiers anglais ?

Le port pour Bradford se calcule sur le prix de 40 francs la tonne; soit 80 francs pour l'aller et le retour, ce qui établit

les frais de transport à huit centimes le kilogramme.

Or, une pièce orléans de cent mètres, pesant 4 kilog., il faut donc ajouter 32 centimes au prix de revient de cent mètres.

Si à Roubaix on paie 7 centimes de teinture par mètre, on a une dépense de sept francs par cent mètres.

Les Anglais font payer 5 centimes par chaque mètre de teinture, ce qui porte à cinq francs les 100 mètres.

Il y a donc une différence de 1 franc 05 centimes en faveur des teintures anglaises et j'ajouterai que ces teintures sont de beaucoup supérieures aux nôtres.

Est-il impossible que certains industriels autorisés par des précédents, ne puissent songer sérieusement à faire teindre leurs tissus en Angleterre ?

Que diraient à cela nos teinturiers à qui on reprocherait de n'avoir pas secondé la fabrique de Roubaix de manière à lui permettre de soutenir la lutte sur tous les marchés ?

Mais, si à ce reproche, on ajoutait celui de n'avoir pas tenté de monter le chinage tant réclamé par la fabrique, les teinturiers reprocheraient vainement qu'ils ne pouvaient faire des frais pour un article qui n'a pas de chances de durée.

Que le jury vienne à constater à l'Exposition prochaine la présence d'étoffes françaises ayant passé par les mains des industriels anglais, sera-t-il disposé à accorder des récompenses à ceux qui auraient reculé devant les frais qu'il importait de faire pour soutenir dignement l'industrie nationale ?

Je le répète: il s'agit ici de l'intérêt de tous, car personne n'admettra qu'il soit question d'intérêts personnels et qu'on ait voulu, en sacrifiant les chineurs, trouver l'occasion d'écouler les cotons qui sont peut-être un peu délaissés en ce moment.

J'ai donc la confiance que pour éviter que d'autres industries viennent plus tard s'engager dans une voie dangereuse, M. le Ministre ne donnera pas suite à la proposition qui pourrait lui être faite.

Veuillez, etc.

Un de vos plus anciens abonnés.

Roubaix, le 23 mai 1865.

Le jury d'expropriation a terminé dans sa séance de samedi ses opérations pour l'hôtel-de-ville de Tourcoing. Voici le résultat des deux dernières séances:

M. Alph. Lemaire, propriétaire, de 660 m. 31 c. de terrain.

Offre, 12,225 fr.

Demande, 49,000

Allocation, 35,000

Dame Cath. Desurmont, épouse de M. Ev. Motte, négociant et propriétaire, de 2,653 m. 72 c. de terrain avec bâtiments.

Offre, 28,000

Demande, 110,623 92

Allocation, 44,000

M. Dervaux, locataire d'une maison appartenant aux époux Desurmont.

Offre, 1

Demande, 500

Allocation, 200

H. Behague, idem.

Offre, 1 fr.

Demande, 400

Allocation, 50

Grimonpont.

Offre, 1 fr.

Demande, 100

Allocation, 50

Dujardin.

Offre, 1 fr.

Demande, 100

Allocation, 50

Beuscar.

Offre, 1 fr.

Demande, 2,000

Allocation, 500

Lepers.

Offre, 1 fr.

Demande, 100

Allocation, 50

Les demoiselles Delahaye, propriétaires,

de 2,350 m. 20 c. de terrain, pour la moitié indivise.

Offre, 7,125 fr. 50

Demande, 26,057

Allocation, 13,500

Il résulte de l'ensemble des opérations que le montant des offres s'est élevé à 163,321 fr. 56 c., celui des demandes à 206,623 fr. 61 c., et des allocations à 379,251 fr.

L'administration municipale de la ville de Lille vient d'autoriser l'installation de kiosques, destinés à la vente des journaux. Ces kiosques, de forme octogone recevront aussi des inscriptions sur verres de couleurs à l'instar de ceux qui existent à Paris et seront éclairés jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

L'orage qui semblait menacer notre ville, dimanche après-midi, a passé assez rapidement sans éclater; quelques gouttes d'eau ont à peine mouillé le pavé. Le même jour et presque à la même heure, le tonnerre grondait avec fracas à Mouscron et à Courtrai où la grêle, succédant à la pluie, a causé dans la campagne des ravages que l'on dit être considérables. La récolte est compromise dans un grand nombre de communes voisines de la frontière où jamais on n'avait vu tomber la grêle en aussi grande quantité.

On vient de dresser procès-verbal à la charge du sieur X... qui s'est rendu coupable de rébellion envers un garde-champêtre.

Le nommé Victor B..., ouvrier, vient d'être mis en arrestation, sous prévention de vol d'une petite somme d'argent au préjudice d'un de ses camarades.

Depuis le jour où la passerelle, qui supprime le passage à niveau de la station, a été livrée à la circulation, des gamins attendant le passage des trains, lançaient des pierres au risque de blesser le machiniste et les employés. La police qui avait reçu des plaintes, ne tarda pas à mettre la main sur un jeune garçon, Edouard Skine, au moment même où il exerçait son adresse; il a été conduit immédiatement devant M. le Procureur impérial. Puisse la peine sévère qu'on ne peut manquer d'infliger à ce coupable servir d'exemple à ceux qui seraient tentés de l'imiter.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Physique

Mercredi 24 mai, à 8 h. du soir

Les expériences de la table d'Ampère.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 21 mai 1865

Sommes versées par 148 déposants, dont 13 nouveaux. 10,778
47 demandes en remboursement. 17,259 45
Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Achille Wibaux et Louis Scrépel, directeurs.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture le 22 le 23 hausse baisse
3% ancien . 67,371/367,20 . . . 171/2
4 1/2 au compt. 93,40 93,50 . 10 .

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

dont l'absence va se prolonger un peu plus que vous ne le supposiez. M. de Vedelle a été assez aimable pour désirer m'accompagner dans l'excursion que je vais entreprendre dans les montagnes du Dauphiné. Nous nous sommes rencontrés à l'hôtel, et nous consoliderons, en faisant ce voyage comme deux compagnons, les bonnes dispositions que nous avons déjà ébauchées, comme voisins, à la Pinede.

« Le mouvement et la distraction d'un voyage seront, je n'en doute pas, du meilleur effet sur la santé de M. de Vedelle, un peu ébranlée, m'a-t-il dit; j'obtiens donc sans peine, en vous le ramenant, non pardon pour l'avoir gardé quelques jours de plus loin de vous.

« Veuillez agréer, madame, etc. »

Le premier mot de Rose, après avoir pris connaissance de cette lettre, fut:

« Quelle dérision! croit-il que nous nous aimions ! »

Puis elle lut et relut encore cette singulière missive, et, tournant silencieusement la bride de sa monture, elle reprit le chemin de Belbousquet.

Ce que voyant, Thérézon dit:

« N'allons-nous plus à Marseille, madame ? »

— Non, cela est devenu inutile.

— A cause de cette lettre ? Elle est de monsieur, peut-être ?

— Non... Qui... reprit Rose troublée, elle est de M. de Vedelle. »

« Convenir que la lettre n'était pas de Georges lui semblait un aveu humiliant. Elle fit très-tristement la route en revenant à Belbousquet; elle se sentait à la fois mécontente et déçu.

« Allons, tout se liguait contre moi pensait-elle, tout, jusqu'aux caprices de

ce malheureux enfant. Il est bizarre dans ses moindres actions. Le voilà parti maintenant avec ce M. de Croix-Fonds, qu'il connaît à peine, sans me prévenir même par un mot. Il sait écrire pourtant. Quel procédé ! Et ce M. de Croix-Fonds est aussi bien original, pour avoir choisi un pareil compagnon de voyage ! Celui-là est bien élevé, du moins; il se croit obligé de me faire une phrase polie sur M. de Vedelle. Enfin, Georges est en sûreté près de lui: c'est le principal. Oui, mais moi ?... »

Et, en se posant cette question, elle remonta dans toutes les anxiétés de la nuit précédente. Cet incident la rejetait dans l'imprévu, ou plutôt dans le danger trop prévu d'une seconde entrevue avec M. Artémon Richer.

En rentrant à Belbousquet, Rose se laissa tomber sur une chaise, dans la salle à manger, sous l'influence des préoccupations qui la dominaient; ses regards, qui erraient au hasard autour d'elle, vinrent à tomber sur cette gibecière pleine, rapportée l'avant-veille par Georges.

Elle eut la curiosité d'examiner ce gibier dont son mari lui avait nié l'existence; elle souleva la gibecière, et, la trouvant assez lourde, elle s'attendit à deux ou trois lapins. Elle aperçut deux gros volumes.

« Tiens ! des livres ! dit-elle; il lit donc tout en chassant ! c'est étonnant. Et que peut-il lire, lui, Georges ? »

Rose regarda les dos des volumes. Sur l'un elle lut ce nom :

Horace.

Sur l'autre, celui-ci :

Virgile.

Deux noms à peine connus de Rose. Elle ouvrit les livres. Ils étaient en latin. Elle put s'en rendre compte en

saissant ça et là, dans une page certains mots qu'elle rencontrait habituellement dans son livre d'heures.

« Bon ! des livres latins, dit-elle en riant, je suis bien sotte de supposer que Georges ait pu les lire; il aura pris ces gros volumes pour faire contrepoids à quelque ptege; il a choisi ceux-là parce qu'ils sont plus lourds. Pauvre Georges, il n'a sûrement pas regardé en quelle langue ils sont écrits. Sans doute ces livres sont destinés à M. de Vedelle, mon beau-père, dont l'envoi est joint au nôtre. »

Rose en était là de ses réflexions, quand Thérézon vint d'un air officiel lui demander la permission d'aller à la ville pour affaires.

La vieille camériste tenait à son projet d'instruire Mme Lescalle de l'étrange façon dont on vivait à Belbousquet.

« Tu veux aller à la ville ? lui répondit Rose. Eh bien ! nous irons ensemble; je vais aller embrasser ma mère, puis je resterai quelques jours chez ma tante, en attendant le retour de monsieur. »

— Comme cela, madame ira aux Capucins au lieu d'aller à Marseille ?

— Précisément; tu comprends, je m'ennuierais ici toute seule.

— Avec ça que monsieur tient beaucoup compagnie à madame, fit Zou entre ses dents... A propos de monsieur reprit elle, le vieux Simon demandait ce qu'il faut faire de cette caisse de livres arrivée de Paris. Tout le vestibule en est encombré, parce que monsieur a eu l'idée de tous les mettre sans dessus dessous pour y prendre deux volumes. »

Ces paroles de Thérézon ramènèrent Rose à son exploration de la gibecière et aux volumes écrits en latin. Elle alla vi-

vement les chercher, et, les montrant à la bonne femme:

« Ces livres dont tu parles, sont-ce ceux-ci ? »

— Tout justement, madame, deux gros, reliés en peau rouge, c'est bien ça.

— Mais s'il les a choisis, pensa Rose, il les voulait donc lire ! C'est étrange.

— Monsieur a dit, continua Thérézon, qu'il ne fallait pas déballer la reste de la caisse.

— Pourquoi cela ?

— Dame, je ne sais pas, il ne donne pas souvent ses raisons, monsieur.

— Je vais examiner un peu tout cela; viens, nous allons toujours ranger ce qui est défilé dans la bibliothèque, et, quant au reste, je verrai. »

Rose se mit à l'œuvre sur-le-champ; elle fit monter la caisse chez Georges, qui habitait à Belbousquet l'ancienne chambre de M^{lle} Lescalle, et commença à placer les volumes sur les tablettes.

Elle faisait cela machinalement, l'esprit préoccupé de ces diables de livres latins fourrés dans la gibecière de Georges. Les avait-ils lus ? pouvait-on supposer que Georges sut le latin ? Et s'il le savait ? Alors tout s'obscurcissait encore pour la pauvre Rose, entièrement déroulée par cet incident.

Tout en se livrant à ce travail d'arrangement, comme elle n'y apportait qu'un soin assez médiocre, il lui arriva de laisser échapper une pile de volumes qui tombèrent éparés sur le parquet; un d'eux s'ouvrit en tombant. Rose le ramassa, et, en le prenant, y jeta les yeux.

Cette fois, ce n'était pas du latin. Elle lut le page, puis elle la tourna, puis elle s'assit sur un coin de la caisse, lisant toujours, absorbée, fascinée, pour ainsi

dire, par ce livre. De temps en temps sa poitrine se gonflait sous une inexprimable émotion; son regard parfois se voilait de larmes; mais elle lisait toujours. Elle continua ainsi jusqu'à la fin du chapitre.

« Oh ! que cela est beau ! dit-elle. Qui donc écrit de cette manière-là ? »

Elle regarda au dos du livre, et vit ces deux noms: Jocelyn-Lamartine.

La pauvre enfant, dans son ignorance, ne comprit pas d'abord si Jocelyn avait écrit Lamartine ou si Lamartine était l'auteur de Jocelyn. Elle apprit seulement, en cherchant à la première page, que ce chef-d'œuvre était signé A. de Lamartine.

Elle reprit le livre avec un impatient désir d'en continuer la lecture; mais elle s'arrêta soudain en entendant la voix sonore d'Artémon Richer retentir sous le vestibule. Son cœur battit vivement, et une seule pensée domina son émotion. « Je ne dois pas, je ne veux pas recevoir M. Richer. Ah ! ce livre, pensa-t-elle en rejetant le volume loin d'elle, c'est lui qui m'a fait oublier l'heure; sans lui je serais chez ma tante depuis longtemps. »

Instinctivement elle alla pousser le verrou de la chambre, et s'apprêtait à sonner Thérézon et à faire dire qu'elle était souffrante, quand une autre voix bien connue vint la rassurer et l'engager à descendre.

« Tiens ! disait la basse-taille de M^{lle} Lescalle, monsieur Artémon, vous voilà ici ! et comment vous va ? »

Le mariage de sa fille accompli selon ses desirs, M^{lle} Lescalle souhaitait vivement voir cesser sa brouille avec les Richer, dont la clientèle était fort avantageuse. Il ne sut à quoi attribuer cette